

# Certificat de connaissances et aptitudes de base concernant les premiers secours sur le lieu de travail

(Base légale : livre I, titre 5 du code du bien-être au travail)

Monsieur/Madame .....  
a suivi les ..... (dates de la formation)  
et a terminé avec fruit le ..... (date de l'évaluation)  
la formation d'un minimum de 15 heures concernant les connaissances et aptitudes de base  
concernant les premiers secours sur le lieu de travail.

Cette formation a été donnée par ..... (nom  
du chargé(e) de cours de l'institution ) et a été organisée par  
..... (nom de l'institution/employeur).

Cette institution/Cet employeur est repris(e) sur la liste des institutions ou employeurs qui dispensent une formation et un recyclage aux secouristes, et répond aux conditions des articles I.5-11 et I.5-12 du code du bien-être au travail, comme publiée sur le site web du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ce certificat reste valable aussi longtemps que les obligations légales ont été respectées (un recyclage annuel d'un minimum de 4 heures, ou tous les 2 ans en cas de dérogation prévue à l'article I.5-9, alinéas 2 et 3 du code).

Date:

Signature du chargé(e) de cours de l'institution: